

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 30 AVRIL 2024**

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le Mardi Trente du mois D'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : Mmes Liliane MONTOUT – Ghylaine JEANNE – M. Jules FRAIR – Mme Wennie MOLIA – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mme Marguerite MURAT – M. Marcellin ZAMI – Mmes Nadia CELINI – Jocelyne VIROLAN – M. Sébastien THOMAS – Mme Marie-Renée ADELAÏDE – M. Bonaventure BORDELAIS – Mme France-Enna URBINO – MM. Guy BACLET – Michel HOTIN – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VERITE – M. Jimmy DAMO – Mmes Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – M. Stéphane URIE – Mmes Meggza ALEXIS – Mégane BOURGUIGNON – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN.

ETAIENT ABSENTS : MM. Teddy BARBIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Louis ANDRE (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Mmes Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Stéphane URIE) – MM. David LUTIN – Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné à Mme Rebecca BELLEVAL).

.....
Date d'envoi de la convocation : 24 avril 2024

Date d'affichage : 24 avril 2024

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Absents : 6

Procurations : 5

Appelés à voter : 34

Présidente de séance : Madame Liliane MONTOUT

Secrétaires de séance désignées à l'unanimité : Madame Jocelyne VIROLAN

**APPROBATION DU PLAN DE
FINANCEMENT DES TRAVAUX
D'ENTRETIEN DES VOIRIES
COMMUNALES**

CM-2024-3S-DAF-17

Exposé des motifs

L'entretien des voiries constitue une lourde charge pour les communes, qui sont tenues d'en maintenir la qualité malgré la baisse des ressources.

Ainsi chaque année, la ville réalise des travaux importants dans ce domaine.

En 2023 ce montant s'est élevé à 1 800 000€ HT. Ces travaux peuvent bénéficier d'un accompagnement financier du Conseil Départemental.

C'est ainsi que par courrier, le Conseil départemental a notifié à la Ville une subvention d'un montant de 250 000 € dans le cadre de l'attribution de l'enveloppe relative au Fonds d'Aides aux Communes 2023.

Dès lors, il convient de procéder à l'affectation de cette subvention afin de permettre son versement.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- D'affecter cette subvention sur les travaux de réfection des voiries communales et de minorer ainsi sa participation à leur financement.
- D'approuver le plan de financement définitif de ces travaux comme suit :

DÉPENSES HORS TAXES	Montants HT
Travaux d'entretien des voiries communales	1 800 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	1 800 000,00 €

RECETTES HORS TAXES	Montants HT
Conseil Départemental (13.8 %)	250 000,00 €
Ville du Gosier (86.2 %)	1 550 000,00 €
TOTAL RECETTES	1800 000,00 €

- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°CM-2022-2S-DAF-16 du 17 février 2022 portant approbation du budget primitif 2024 ;

Vu le courrier de notification du Conseil départemental en date du 8 janvier 2024 ;

Considérant la nécessité d'entériner la participation du Conseil départemental d'un montant de deux-cent cinquante mille euros (250 000 €) ;

Considérant la nécessité de modifier le plan de financement des travaux d'entretien des voies communales ;

Considérant que la participation du Conseil départemental au financement des travaux susmentionnés, vient minorer celle de la ville du Gosier ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 23 voix pour ; 11 Abstentions

DECIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement définitif de l'opération comme suit :

DÉPENSES HORS TAXES	MONTANT HT
Travaux d'entretien des voiries communales	1 800 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	1 800 000,00 €

RECETTES HORS TAXES	MONTANT HT
Conseil Départemental (13.8 %)	250 000,00 €
Ville du Gosier (86.2 %)	1 550 000,00 €
TOTAL RECETTES	1 800 000,00 €

Article 2 : D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Article 3 : Le Maire, la Directrice Générale des Services sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution de cette délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le
14 MAI 2024
Et publication ou notification le
15 MAI 2024

Fait et délibéré à Gosier, le 30 avril 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Liliane MONTOUT -

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jocelyne VIROLAN', written over a white background.

- Jocelyne VIROLAN -

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (34 Chemin des Bougainvilliers, Cité Guillard, 97100 Basse-Terre, Téléphone : 0590384900 ; Télécopie : 0590819670 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation du plan de financement des travaux d'entretien des voiries communales.

Date de transmission de l'acte : 14/05/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 14/05/2024

Numéro de l'acte : CM20243SDAF17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20240430-CM20243SDAF17-DE

Date de décision : 30/04/2024

Acte transmis par : Samantha JEANNOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers